



Communiqué de presse

Pantin, le 1^{er} août 2007

Franchises : les séropositifs, déjà précarisés, premières victimes !

Avec l'annonce du Président de la République sur les franchises et l'affectation des économies réalisées à des plans de lutte contre le cancer, la maladie d'Alzheimer et les soins palliatifs, il est désormais établi que **ce seront les malades qui paieront pour les malades !** C'est une **rupture inacceptable dans les principes de solidarité** qui unissent aujourd'hui l'ensemble des Français par la mutualisation des risques entre bien-portants et malades.

Il faut oser dire :

- Que ces franchises vont particulièrement viser ceux dont la maladie, comme le sida ou les hépatites virales, **nécessite de nombreux bilans et une surveillance rapprochée, impose le recours répété au médecin et aux technologies de soins**, même pendant la phase asymptomatique. Pour eux, très vite dans l'année, le plafond de 50 € sera atteint ;
- Que les personnes atteintes de maladies graves, au long cours, seront plus fortement frappées par cette mesure, alors même que **leurs revenus sont déjà affectés par la maladie** ;
- **Qu'il est choquant de prétendre "responsabiliser" les personnes malades** en augmentant le poids des frais de santé dans leur budget ;
- Que l'annonce de **l'exonération des "revenus modestes" limitée aux bénéficiaires de la CMU et de l'AME font que les personnes percevant l'AAH (allocation aux adultes handicapés)**, déjà considérées comme "trop riches" pour avoir droit à la CMU complémentaire, seront aussi **avec 621€ de revenu par mois**, "trop riches" pour être exonérées des franchises ;
- **Que l'on affaiblit la protection sociale, au détriment des personnes déjà les plus fragilisées** : les meilleures garanties offertes par les complémentaires santé excluant, soit par sélection des risques, soit en raison de leur coût, les personnes malades disposent de faibles revenus et, plus largement, les 7 millions de Français vivant en-dessous du seuil de pauvreté.

Les franchises sont une mesure injuste, affectant surtout les personnes les plus malades et les moins fortunées, une mesure qui met à mal la solidarité nationale. Avec d'autres mesures actuellement en préparation, comme la limitation de l'entrée en ALD (affection de longue durée, 100 % Sécurité sociale), elles annoncent une exacerbation des inégalités d'accès aux soins et une dégradation de la santé publique dont les personnes atteintes de maladies graves souffriront tout particulièrement.

Contact presse
Marjolaine Bénard, tél. : 01 41 83 46 53
mbenard@aides.org